

**Informations aux candidats souhaitant intégrer
un Baccalauréat professionnel
« Techniques d'interventions sur installations nucléaires »**

Rentrée 2026

Cette fiche signée par l'élève et la famille doit être remise à l'établissement d'origine avant la fin de saisie des vœux

1. Conditions relatives à l'exercice des métiers du nucléaire :

L'exercice des métiers du nucléaire nécessite des comportements professionnels adaptés : rigueur, strict respect des consignes et des règles, capacité à développer des qualités relationnelles au sein d'un collectif de travail.

Le candidat à l'entrée en formation du baccalauréat professionnel **Techniques d'Interventions sur Installations Nucléaires** doit être informé des conditions particulières de l'exercice des métiers du nucléaire. L'accès aux sites nucléaires obéit à des règles strictes de sûreté et de surveillance.

Par ailleurs, l'exercice du travail dans ce secteur requiert une aptitude médicale favorable.

2. En cours de formation de 2^{de} professionnelle :

Dans le respect de cette réglementation, les entreprises du secteur nucléaire accueillant les élèves de 2^{de} professionnelle, lors de leur formation, exigeront, dès lors, les documents suivants :

- Un extrait de casier judiciaire vierge.
- Un certificat médical permettant d'écartier toute inaptitude physique à l'exercice des métiers de la filière nucléaire. Les visites médicales seront organisées dans le cadre de la formation.
- Une pièce d'identité en cours de validité pour se rendre sur les sites

Vu et pris connaissance, le _____ / _____ / 2026

Signature du responsable légal :

Signature du candidat :